



## DURÉE

2 jours (soit 16 heures)  
8h / jour

## PRIX

954,00 € HT par participant  
Frais de repas et d'hébergement non inclus

## PUBLIC CONCERNÉ

Diagnostiqueurs immobiliers,  
techniciens du bâtiment,  
professionnels de l'immobilier  
et de la construction souhaitant  
élargir leurs compétences,  
Experts de justice, avocats,  
bailleurs, assureurs,  
gestionnaires immobiliers,  
agents et négociateurs  
immobiliers, notaires, clerks de  
notaire, experts d'assurance,  
huissiers de justice, maîtres  
d'ouvrage professionnel,  
maîtres d'œuvre, entreprises de  
dépollution

## PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue  
française

## PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés  
de synthèse, d'échanges  
et d'ateliers pratiques

## FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats,  
juristes, techniciens

## ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des  
connaissances  
Questionnaire de satisfaction

## PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805  
Mail : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr)  
[www.ofib.fr](http://www.ofib.fr)

# Diagnostic insalubrité des immeubles

## OBJECTIFS

- ✓ **Maitriser** la réglementation en matière d'habitat indigne
- ✓ **Acquérir** une méthodologie pour établir un diagnostic d'insalubrité des logements

## PROGRAMME

- ✓ Qu'est qu'un habitat indigne ?
- ✓ Règlementation en vigueur
- ✓ Habitat « indigne » et logement décent
- ✓ Méthodologie de diagnostic des bâtiments
- ✓ Les responsabilités : propriétaire, services de l'État ...
- ✓ Les outils financiers et juridiques

## VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS  
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat